



# Convention constitutive du RéPPOP38

S'inscrit dans le cadre du décret n°2002-1463 du 17 décembre 2002 ; Art. D 766-1-5

## OBJET

Le réseau ville-hôpital de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie de l'Isère, RéPPOP38, assure la prévention, le dépistage et la prise en charge multidisciplinaire des enfants obèses.

## OBJECTIFS

- **Renforcer la prévention primaire, secondaire et tertiaire par une harmonisation des pratiques et des discours chez les professionnels au contact des enfants, en lien avec les différentes instances institutionnelles : Education Nationale, Protection Maternelle et Infantile (PMI), Santé Scolaire, Services des sports, ... par des actions d'information et de sensibilisation.**

- **Promouvoir et améliorer**

→ **Le dépistage précoce et la prise en charge en milieu libéral :**

- des Prises de Poids Excessives,
- de l'obésité de degré 1 et de sa prise en charge rapide,
- de obésité de degré 2 non compliquée (clinique et métabolique).

→ **Le dépistage précoce, le bilan hospitalier et l'orientation vers une structure d'hospitalisation des obésités compliquées sur le plan clinique et/ou métabolique.**

Et cela, grâce à une cellule de coordination qui met à disposition des acteurs ainsi que des outils dont le **Dossier Patient Partagé et Réparti (DPPR)**, des référentiels et des moyens de formation permettant une meilleure concertation entre eux et la possibilité de choisir la modalité de prise en charge la plus adéquate.

- **Evaluer** la qualité et l'efficacité de cette prise en charge et les résultats ainsi obtenus.

## AIRE GEOGRAPHIQUE DU RESEAU ET POPULATION CONCERNEE

Le réseau ville-hôpital s'intéresse à la **population pédiatrique de tout le département de l'Isère (moins de 16 ans à l'inclusion).**

Le département de l'Isère compte 1 169 500 habitants dont 87% vivent en ville; sa croissance démographique est la 3ème de la région.

L'agglomération grenobloise compte 41 600 habitants (40% sont en ville). Grenoble comportait 153 426 habitants en 2006.

Les 0-18 ans représentent 30 531 habitants (environ 19,9 %).

La fréquence du surpoids-obésité est de 16,3 % soit 4 976 enfants et adolescents. (Référence IVS 2004)

**En relisant l'étude faite par le service de santé scolaire de la ville en 2005-2006 :**

En CM2, en écoles prioritaires, on retrouve 18% de surpoids et 5% d'obésité de degré 2, soit une fréquence de 23%.

## ORGANISATION DU RESEAU

### ◆ Promoteur :

Le réseau est mis en place par l'association APOP38, association Loi de 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de l'Isère le 30 mai 2008.

Les membres du Conseil d'Administration représentent les différents professionnels qui participeront au pilotage du réseau : médecins libéraux, médecins de PMI, médecins scolaires, diététiciens, psychologues, professeurs en activités physiques adaptées, kinésithérapeutes. 13 personnes participent au Conseil d'Administration et 4 au bureau de l'APOP38.

La gestion administrative, sociale et comptable est assurée par la Maison des Réseaux Sud Isère (MRSI); 2 membres du Conseil d'Administration de l'APOP38 sont mandatés pour être administrateurs de la MRSI.

L'association APOP38 organise, par l'intermédiaire de son comité de pilotage, la structuration du réseau. Elle veille à son bon fonctionnement et propose des adaptations en continu.

Ce réseau ville-hôpital travaille en collaboration avec tous les autres réseaux au sein de l'APOP via la coordination des RéPPOP au niveau national.

Le service hospitalier référent est l'unité fonctionnelle de Nutrition Pédiatrique du CHU de Grenoble, dont le responsable est le Dr Jean-Pierre CHOURAQUI (Praticien Hospitalier), au sein de la Clinique Universitaire de Pédiatrie dirigée par le Pr Dominique PLANTAZ.

## LES PARTENAIRES ET LEURS ROLES

**L'enfant et sa famille sont au centre des préoccupations des professionnels de santé.**

### **1. Les services de santé scolaire et de PMI**

- Les médecins et infirmières de santé scolaire participent à la prévention, au dépistage et à l'orientation des enfants.
- Les médecins et puéricultrices de PMI participent à la prévention, au dépistage et à l'orientation des enfants.

Un protocole de dépistage a été élaboré par ces professionnels et permet une inclusion dans le réseau par les médecins traitant, selon le choix des familles.

### **2. Les soins de ville**

Les différents professionnels des soins de ville impliqués **sont tous adhérents au réseau. Ils s'engagent à suivre une formation initiale, continue, pour améliorer et harmoniser leurs pratiques. Chaque intervenant s'engage à compléter le DPPR. Chacun participe à des réunions de concertation organisées par la cellule de coordination.**

**Le médecin** (généraliste, pédiatre, endocrinologue, médecin du sport ou autre) est l'élément central du réseau. Il effectue le dépistage et propose l'inclusion de l'enfant dans le réseau au moyen de la charte du réseau, du document d'inclusion et du DPPR. Il choisit en accord avec la famille le mode de prise en charge le plus adapté selon les référentiels du réseau.

Grâce à la cellule de coordination, le patient et le professionnel peuvent bénéficier d'un accompagnement. Le médecin peut, si nécessaire et selon des critères définis dans les référentiels, envisager :

- ⇒ Une prise en charge médicale individuelle pendant 12 mois (information, conseils, bilan médical...) pour les prises de poids excessives.
- ⇒ Une prise en charge multidisciplinaire avec un diététicien et un psychologue pour les obésités de degré 1 et 2 non compliquées.
- ⇒ Une hospitalisation pour une obésité de degré 2 compliquée et en fonction de l'âge de l'enfant (2 structures MECSS : Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire Spécialisé et 1 SSR : Soins de Suite et Réadaptation).

**Le diététicien** assure un bilan initial, donne des conseils personnalisés, propose des consultations de suivi, ainsi qu'une éducation nutritionnelle.

**Le psychologue** prend en charge les enfants et les familles qui le nécessitent.

La sortie prématurée du patient du réseau doit être discutée avec le médecin référent et justifiée; le praticien remplit alors un document de sortie dans le DPPR qui précise les raisons et les conditions de suivi ultérieur.

Un changement de professionnel paramédical doit également être justifié par la famille et sera réalisé avec l'accord du médecin référent. Il sera noté dans le DPPR.

Tous les professionnels s'engagent à suivre des formations pour améliorer leur prise en charge au sein du réseau et à participer à des réunions de concertation interprofessionnelle.

### **3. Les structures de prise en charge collective de type MECSS ou SSR**

Ces structures proposent, s'il y a une aggravation vers une obésité de degré 2 compliquée (cliniquement et biologiquement) malgré un suivi ambulatoire bien conduit, des séjours d'accompagnement prenant en compte toutes les composantes (diététique, physique et psychologique) sur proposition du médecin référent. Pour les formes graves avec retentissement clinique et/ou biologique, la cellule de coordination peut, dès le départ, coordonner après réalisation d'un bilan spécialisé au CHU, l'admission dans ces centres.

### **4. L'hôpital**

Le Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble met à disposition son plateau technique pour effectuer les explorations complémentaires lorsqu'elles sont nécessaires (services de Nutrition pédiatrique, de Médecine du Sport, Explorations fonctionnelles respiratoires, Génétique, Chirurgie bariatrique, etc...). Il participe à la prise en charge des obésités secondaires et compliquées, en liaison avec les médecins référents du patient.

### **5. Les autres partenaires**

**Le réseau associera les différents professionnels au contact des enfants par des actions de sensibilisation** pour harmoniser les connaissances et les pratiques : professionnels de l'Education Nationale, des Services des sports, de la PMI, de la Santé Scolaire de la ville de Grenoble...

**Le réseau participe à la formation des professionnels de la ville de Grenoble et des centres de santé AGECSA** (notamment autour du projet GRIPOP).

**Il s'appuiera sur des structures ressources pour conduire les actions de sensibilisation :** structures de promotion de l'allaitement maternel, et tout particulièrement sur l'ESI (Education Santé Isère) compte tenu de son expérience en prévention de l'obésité (appui documentaire, aide à l'action...). Une convention de partenariat sera établie en ce sens.

#### **◆ La coordination :**

La coordination médicale et administrative du réseau est assurée par une cellule de coordination, qui sera basée à la Maison des Réseaux Sud Isère. Cette cellule assure les actions de formation et de sensibilisation, participe à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des mesures de prévention, de dépistage et prise en charge, veille à la qualité de la concertation entre les différents acteurs et les familles, garantit le respect des règles de déontologie, assure les liens avec les autres réseaux RéPPOP de France.

Sa composition est la suivante : 0,8 ETP de médecin, 1 ETP de diététicien, ½ ETP de professeur en activités physiques adaptées, 1 ETP de secrétaire (soit un total de 3,3 ETP en personnel).

#### **◆ Les actes dérogatoires :**

Ils concernent les médecins, les diététiciens et les psychologues.

Les professionnels rémunérés forfaitairement à l'acte pour la prise en charge des patients s'engagent à percevoir leurs rémunérations après réalisation et envoi du bilan initial et des consultations de suivi.

Les professionnels s'engagent également à compléter le DPPR.

## REPRESENTATION DES USAGERS

Actuellement, il n'y a pas d'association représentant les parents d'enfants obèses en Isère. C'est pourquoi le RéPPOP38 s'associera avec une association des usagers (CISSRA).

## SYSTEME INFORMATIQUE

- Le réseau permet le partage et l'échange d'informations de nature administrative et médicale entre les différents partenaires.
- Le système d'information et de communication est **ouvert, sécurisé, évolutif et pérenne**. Il respecte les principes d'identification des patients (respect des droits du patient) et de sécurisation des données médicales.
- Le système d'information prévoit également un accès grand public pour développer les actions de sensibilisation et promouvoir le réseau (site web).
- Dans un souci d'uniformisation des procédés informatiques utilisés par les différents réseaux de la région Rhône-Alpes (plate-forme PEPS), le réseau fait appel aux compétences du service informatique (CRIH) du CHU de Grenoble.
- Une convention a été établie et signée avec le RéPPOP69 et le CHU de Grenoble (DSIO), le 11 mai 2009, pour une mutualisation du DPPR.

## FINANCEMENT

La phase de structuration du réseau impose l'obtention de fonds du **FIQCS** (Fonds d'Intervention pour la Qualité et la Coordination des Soins).

Dès que le réseau aura obtenu son agrément par Cap Réseaux, il pourra poursuivre sa mise en place. Accessoirement, d'autres sources de financement pourront également être sollicitées pour des actions ponctuelles et ciblées auprès de la région, du département, de la municipalité, des mutuelles, des fonds européens, des projets de recherche...

## EVALUATION

L'analyse des données du DPPR, permettra l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs fixés. D'autres axes d'évaluation internes sont également prévus tels que le fonctionnement du réseau, la satisfaction des patients et des partenaires, le coût.

Le réseau s'engage à procéder à une évaluation interne continue et évolutive par des réunions de concertation interprofessionnelle ainsi qu'à une évaluation externe annuelle. Un rapport d'activité annuel sera élaboré.

## CARACTERISTIQUES DE LA CONVENTION

La convention sera jointe à la Charte d'adhésion au réseau pour tout nouveau membre, qu'il soit professionnel de santé ou autre.

**Pour l'association APOP38,  
Son Président,  
Professeur Michel BOST.**

